

C-03-2008

**Situation de l'économie populaire en  
contexte de précarité**

**L'expérience sénégalaise**

Par Sambou Ndiaye  
ARUC-ÉS/UQAM

Novembre 2007

Cahier de l'ARUC-ÉS

Cahier No : C-03-2008

« *Situation de l'économie populaire en contexte de précarité : l'expérience sénégalaise* »

Sambou Ndiaye

Enseignant-chercheur, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sociologie)

Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

Révision linguistique : Francine Pomerleau

ISBN : 978-2-89276-440-6

Dépôt légal : Avril 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

## Présentation de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS

L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS) sont des organismes partenariaux de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ce consortium de recherche en économie sociale réalise des activités de réflexion, de recherche et de valorisation des connaissances en économie sociale. Ses actions contribuent à la reconnaissance et à l'essor de l'économie sociale comme outil de développement social, culturel, politique et économique du Québec.

L'ARUC-ÉS, créée en 2000, est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement consacré à la recherche partenariale. Ses activités portent sur différents secteurs de l'économie sociale : l'habitat communautaire, les services aux personnes, le loisir et le tourisme social, la finance et le développement local et régional. Créé en 2005, le RQRP-ÉS est quant à lui l'un des six centres canadiens voués à la recherche partenariale en économie sociale. Ses activités sont décentralisées dans les huit régions du Québec où l'on trouve une institution universitaire et ses objets de recherche s'articulent autour des particularités de chacune de ces régions. Les deux centres cohabitent sous le même toit, à Montréal.



---

## Résumé

Prenant ses distances par rapport aux analyses inspirées des approches néoclassiques en termes de secteur informel, cette présentation interroge l'économie populaire comme partie prenante des espaces de déconstruction/reconstruction de l'économie, voire du mode de régulation à partir du cas d'un pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Sénégal. La présentation démontre que l'économie populaire africaine se révèle être un des lieux de reconstruction de la « modernité africaine » questionnant le caractère extraverti, et souvent inadapté, des logiques et pratiques des institutions publiques et des bailleurs de fonds mais qui, pour assurer son institutionnalisation, appelle une reconfiguration des modalités de production et de distribution de richesses. L'analyse part des repères théoriques et socio-historiques de l'économie populaire avant de dégager ses traits structurants à travers une typologie. Enfin, l'analyse systématise les apports et défis de l'économie populaire dans un contexte de mondialisation néo-libérale et d'essoufflement des mécanismes de redistribution.

Mots-clés : Économie populaire, précarité, Sénégal, mode de régulation, éco-socialité, Afrique, développement, sociologie économique.



---

## Table des matières

Présentation de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS .....	iii
Résumé .....	v
Liste des abréviations, sigles et acronymes.....	ix
<b>INTRODUCTION</b> .....	11
<b>CHAPITRE 1 : REPÈRES SOCIOHISTORIQUES ET THÉORIQUES DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE</b> .....	13
Repères sociohistoriques .....	13
Repères théoriques.....	14
<b>CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES INITIATIVES ÉCONOMIQUES POPULAIRES</b> .....	19
<b>CHAPITRE 3 : PORTÉE ET DÉFIS DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE</b> .....	27
<b>CONCLUSION</b> .....	31
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	33
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	
Tableau 1 : Types d'acteurs et domaines d'intervention de l'économie populaire .....	19





---

## Liste des abréviations, sigles et acronymes

ASSESCAW	Association socio-éducative, sportive et culturelle, amicale du Walo
FAFS	Fédération des associations féminines du Sénégal
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPF	Groupement de promotion féminine
IEP	Initiative économique populaire
MEC	Mutuelle d'épargne et de crédit
MPE	Moyenne et petite entreprise
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OSP	Organisation socioprofessionnelle
PAS	Programme d'ajustement structurel



---

## Introduction

Si l'économie sociale semble être plus caractéristique du Nord, parce que prenant son expansion dans un contexte de crise spécifique (crise de l'emploi, du travail, du lien social, du mode de régulation...), au Sud, une même situation de crise est vécue et est en passe de devenir une donnée structurelle de l'environnement. Toutefois, les facteurs à la base de cette crise, ses manifestations ou encore les modalités de sa prise en charge semblent être bien différents. C'est pourquoi, il semble nécessaire de caractériser les contours socio-historiques spécifiques ainsi que le soubassement théorique de ce qui est communément appelé, au Sud, l'économie populaire. À un second niveau, une description du portrait des initiatives économiques populaires permettra de revisiter les types les plus significatifs, et enfin, la réflexion procédera à une analyse de la portée et des défis de l'économie populaire en contexte de précarité.



# Repères sociohistoriques et théoriques de l'économie populaire

## Repères sociohistoriques

L'économie populaire met en évidence des dimensions propres au contexte des pays du Sud, notamment les pays d'Amérique latine (Chili, Brésil, Pérou) et d'Afrique. Même s'il reste spécifique à chaque pays avec autant de variantes, ce contexte présente quelques traits communs : précarité d'une bonne partie de la population souffrant de problèmes d'accessibilité aux services sociaux de base, atonie du secteur moderne, déficience des services publics, secteur public peu concurrentiel, résultats mitigés des stratégies de développement, extraversion de l'économie, dépendance extérieure, urbanisation sans développement... Il faut signaler qu'en Afrique, cette crise multiforme (à la fois économique, politique et sociale) témoigne de l'épuisement du mode de régulation postcoloniale qui a guidé jusqu'à présent les choix de politiques. Cristallisée par les carences constatées dans l'élaboration et dans la mise en œuvre, à la fois des options économiques ainsi que des stratégies de développement et de gestion publique, cette crise informe du décalage entre le cadre de référence des institutions publiques et les choix de société promus par les populations. Toutefois, elle a contribué à libérer l'espace public jusque-là dominé par un État omnipotent. C'est un tel contexte qui a promu le renforcement du processus de démocratisation et de décentralisation (favorisant un cadre institutionnel propice à l'intervention d'autres acteurs que l'État), une plus grande présence de partenaires au développement (ONG, coopération décentralisée, organismes de développement international) engagés dans la lutte contre la pauvreté et partisans de l'approche « bottom-up », l'immersion de nouveaux groupes stratégiques comme les gouvernements locaux<sup>1</sup> ou encore une plus grande affirmation des acteurs sociaux déployant des initiatives diverses d'amélioration de leurs conditions de vie.

Au Sénégal, si les initiatives populaires de gestion de la crise se manifestaient dans les années 1980 sous une forme revendicative, voire palliative<sup>2</sup> (mouvement de pression sociopolitique face au mal développement, à l'effritement des services publics, à la carence du mode de gestion publique), elles vont chercher vers la fin des années 1990<sup>3</sup> à se positionner dans une dynamique plus proactive, voire plus entrepreneuriale, à travers les GIE, les groupements de femmes, les MPE, les OSP<sup>4</sup>. À ce propos, la mouvance entrepreneuriale du mouvement communautaire sénégalais, ainsi que l'immersion d'un éthos entrepreneurial au niveau des couches sociales ayant le plus souffert de la crise (jeunes, femmes, classe moyenne), peuvent être considérées comme faisant partie des piliers explicatifs de l'ampleur prise par l'économie populaire. Ces tendances consacrent l'économie populaire comme une dynamique qui, à côté de l'économie officielle soumise à la logique marchande, reste porteuse d'une autre économie déployée de l'intérieur des communautés de base par des acteurs sociaux cherchant à améliorer leurs conditions de vie à travers une multitude d'activités économiques (Éla, 1998; Latouche, 1998). Elle exprime, sous ce rapport, une appropriation endogène de l'économie qui n'est pas nouvelle, mais dont l'expansion ou la redécouverte actuelle traduit à la fois l'atonie du secteur moderne et formel, la disjonction entre normativité officielle et pratiques

---

<sup>1</sup> La mise en place au Sénégal, en 1996, de trois ordres de collectivités territoriales dotées de compétences spécifiques, d'une personnalité juridique ainsi que d'une autonomie financière constitue une avancée de taille qui conforte les gouvernements locaux dans leur rôle de promotion du développement local, en relation avec les acteurs non étatiques.

<sup>2</sup> Cas des opérations de « set-setal » (être propre et rendre propre) qui cherchaient certes à s'attaquer au problème de l'insalubrité et de la stagnation des eaux pluviales, mais étaient surtout porteuses d'une contestation populaire face à l'échec des politiques de développement et au mode de gestion publique centralisé (Ndiaye, 2003).

<sup>3</sup> Les résultats limités de ces initiatives palliatives au regard des préoccupations d'insertion socioéconomique des populations dans un contexte d'essoufflement des mécanismes de solidarité et de redistribution ont beaucoup contribué à la mouvance entrepreneuriale des initiatives populaires de développement.

<sup>4</sup> GIE : groupements d'intérêt économique, MPE : moyennes et petites entreprises, OSP : organisations socioprofessionnelles.

populaires ainsi que l'épuisement du mode de régulation postcolonial (Enda Ecopop, 1991; Ndione, 1994; Peemans, 1997; Fall et Gueye, 2002).

Dans un tel cadre, l'économie populaire ne saurait être réduite ni à une innovation contemporaine, ni à une simple survivance de pratiques traditionnelles, ni à un secteur de l'économie ou à une forme déformante ou transitoire de l'économie formelle comme l'est le secteur informel, ni à une simple réponse à la crise, encore moins une étape vers l'économie sociale. L'économie populaire constitue un mode de production économique qui s'inscrit dans le tissu productif de la société traditionnelle africaine<sup>5</sup> (préexiste donc à l'esclavage et à la colonisation) et qui a été redécouvert à la faveur de multiples phénomènes liés au mal développement et à la mal gouvernance). Postulant une autre économie, elle se révèle être un des lieux de reconstruction de la « modernité africaine » questionnant le caractère extraverti, et souvent inadapté, des logiques et pratiques des institutions publiques, des élites locales et des bailleurs de fonds et appelle, pour assurer son institutionnalisation, une reconfiguration des modalités de production et de distribution de richesses (Favreau, 2000). C'est dire que si la crise multiforme, le processus de démocratisation et de décentralisation, les initiatives des collectivités locales, l'intervention de partenaires au développement ont participé, selon les contextes, à diversifier et/ou renforcer les initiatives économiques populaires (IEP), il ne faut pas perdre de vue que celles-ci émergent à partir d'une dynamique d'autopromotion socioéconomique déployée par des acteurs populaires engagés dans la construction d'une modernité intravertie différente de celle prônée par les élites politiques et par les bailleurs de fonds. Une telle dynamique reste traversée par deux logiques d'action : une logique à dominante palliative, voire réactive, en réponse à des nécessités ou à des insuffisances portée par le mouvement social et communautaire, mais qui cherche à s'investir de plus en plus dans le système de production ou de distribution; et une logique à dominante entrepreneuriale de redécouverte d'une forme endogène de création de richesses promue par des acteurs sociaux souvent positionnés en marge ou dans les interstices du système officiel (Ndiaye, 2005). C'est dire que l'économie populaire en Afrique n'est point un phénomène exclusivement lié à la crise, celle-ci ne constitue qu'un déterminant imprimant une marque particulière à sa configuration actuelle.

### Repères théoriques

Promue par les travaux provenant de chercheurs d'Amérique latine et d'Afrique, d'ONG ainsi que par certains organismes de développement international (OIT), l'économie populaire met en évidence une dynamique d'autopromotion socioéconomique portée par une diversité d'acteurs populaires, souvent en situation de vulnérabilité et qui, tout en combinant préoccupation d'insertion socioéconomique et visée de satisfaction des besoins, s'investissent dans le système de production/distribution de biens et de services à travers une logique écosociale à la fois productive et redistributive. La dynamique d'autopromotion informe d'un processus endogène et autonome d'auto-prise en charge par des individus ou par des groupes sociaux de leurs besoins ou aspirations (Hong, 1991). Elle côtoie une autre logique d'actions, à savoir une dynamique d'hétéro-promotion qui renseigne sur la mobilisation de groupes sociaux en vue de prendre en charge les besoins ou aspirations d'un public plus large, à savoir la collectivité ou des cibles vulnérables (Gui, 1991). À ce titre, l'économie populaire regroupe des acteurs sociaux cherchant à prendre en charge leurs besoins ou à réaliser leurs aspirations, tout en se positionnant également dans une visée de services à la collectivité. Pareille ambition qui n'exclut pas la recherche de profit, mais la subordonne à des déterminants non marchands, voire non monétaires (en lien avec des finalités sociales, des positions sociales et des valeurs), positionne les acteurs populaires comme des protagonistes d'activités créatrices de richesses au même titre que les acteurs du privé capitaliste (Laléyé et al., 1996). À ce propos, l'entrée par le

---

<sup>5</sup> À travers notamment des activités comme : l'agriculture, la pêche, l'élevage, le commerce, l'artisanat, etc.

sujet populaire fait de l'économie populaire un cadre d'habilitation socioéconomique de deux catégories de personnes : celles vivant en situation de précarité, souffrant de marginalisation ou encore mal insérées dans le système économique officiel d'une part<sup>6</sup>, et d'autre part, une catégorie hétéroclite de personnes occupées, mais vulnérables, issues de la classe moyenne. C'est cette situation qui explique la place structurante occupée par les préoccupations d'insertion socioéconomique et de satisfaction des besoins dans les IEP qui regroupent au moins trois composantes : les individus, les microentreprises familiales et les organisations économiques communautaires (Cf. Chapitre 2).

Concernant l'écosocialité, elle rend compte d'un mode d'accumulation extensive cherchant à articuler un pôle capitaliste soumis à l'accumulation du capital avec un pôle relationnel orienté vers la satisfaction des besoins ainsi que vers la reproduction de la position sociale et des rapports sociaux (Nyssens, 1994, Peemans, 1997 ; Ndiaye, 2005). Se situant dans une perspective de totalité sociale, la logique écosociale valorise une rentabilité élargie mettant en évidence : la prise en charge des besoins ou des aspirations non satisfaits ou délaissés, l'intégration sociale, l'habilitation socioéconomique d'individus, la recherche du bien-être, la recherche de la paix sociale, le travail indépendant comme moyen d'accomplissement de la personne, la fidélisation et l'élargissement du réseau social en se basant sur la confiance, l'autopromotion, le « facteur C » de Razeto (coopération, collaboration, communauté, collectivité)... À ce propos, l'enchâssement de l'économique dans le socioculturel, caractéristique des IEP, ne signifie nullement un envahissement de l'activité économique par l'espace social, ni une reproduction mécanique des solidarités, encore moins une extraversion des ressources générées dans des dépenses improductives. Il dénote plutôt une incorporation fonctionnelle, c'est-à-dire sélective, raisonnée et instrumentale des liens sociaux dans le champ entrepreneurial. La logique écosociale dénote ainsi d'un mode d'accumulation à caractère diffus et à tendance extensive appréciable à travers une diversification des sources de création de richesses, un réinvestissement social des ressources générées comme sources de garanties futures et de prestige social, une mobilisation de la main-d'œuvre familiale ou des liens sociaux dans l'activité, une visée d'humanisation de l'économie, un refus de la sectorialisation<sup>7</sup> de la vie sociale (Lootvoet et Oudin, 1995; Ponson, 1995; Hugon, 1995). C'est pourquoi, dans un tel système, tenter d'isoler l'acteur social demeure factice, car il n'est qu'une des parties prenantes d'un système de tiroirs sociaux ou d'échanges généralisés de dons et de contre-dons où la génération de revenus est privilégiée par rapport à la maximisation du profit (Ndione, 1992; Zett, 2004). Cela ne signifie pas que l'économie populaire ne recherche pas le profit. Mais, dans un système économique où la redistribution des ressources est valorisée, la recherche de l'efficacité qui fonde la maximisation du profit ne constitue plus un critère exclusif. C'est pourquoi l'accent est mis plus sur la génération de revenus en vue de pérenniser le système de redistribution que sur la maximisation des profits. La logique écosociale correspond donc bien au modèle organisationnel de la société sénégalaise où « l'objectif prioritaire du système est la maximisation des avantages sociaux en termes de pouvoir, d'influence et de prestige au sein du groupe ou entre groupes plutôt que la recherche du profit et la croissance de l'unité de production » (Enda Tiers-Monde, 1991 : 15). C'est en cela que, selon Ndione, la dissociation de l'économique d'avec le social tel que préconisé par l'économie néoclassique demeure « désappropriative » et est source d'appauvrissement symbolique des populations africaines parce que désintégrant leurs représentations symboliques ainsi que leurs systèmes d'explication du monde. Ainsi, l'écosocialité ne se réduit pas seulement à réfuter l'autonomisation de l'économique par rapport à l'action sociale, elle cherche à réinventer l'économie en interrogeant les mythes fondateurs de l'économie néoclassique comme la conception de l'acteur et du temps, la relation à la société, le culte du quantifiable et de la compétition, la monnaie comme étalon de valeur, la marchandisation et la sectorialisation de la vie, l'externalisation de la valeur... (Ndione, 1994). C'est pourquoi

<sup>6</sup> Il s'agit notamment de jeunes, de femmes, d'adultes en chômage ou évoluant dans des activités précaires ou instables liées à l'agriculture, la pêche, l'artisanat, le petit commerce...

<sup>7</sup> Cela rend compte de l'atomisation de la vie autour de diverses composantes cloisonnées et isolées alors que la vie sociale considérée ici fait référence à un fait social total.

L'enjeu de la recherche en économie populaire devrait se situer moins dans la justification de sa pertinence que dans la systématisation des types de systèmes socioéconomiques que les populations défavorisées inventent en rapport avec leurs modes spécifiques de pensées et d'organisations en vue de répondre à leurs besoins ou réaliser leurs aspirations.

Une telle perspective théorique inscrit l'économie populaire dans le champ de la nouvelle sociologie économique. L'innovation induite par l'ancrage théorique de celle-ci doit être mesurée en rapport avec les traditionnelles caractérisations de l'économie populaire soumises aux théories de la modernisation et de la dépendance, à savoir les approches orthodoxe et structuraliste. Dans la première approche, on y trouve le courant néolibéral qui souffre de sa confusion implicite avec le secteur informel qui apparaît plus comme un mécanisme de survie qu'un dispositif de développement (Favreau et Fréchette, 2002). C'est le cas de De Soto (1994) qui analyse l'informel urbain comme un marché de concurrence pure et parfaite, mais entravée par les interventions publiques. Sous ce rapport, l'informel est assimilé à l'illégal en opposition à la réglementation étatique. On retrouve également dans cette approche le modèle dualiste (Lewis, 1954) qui postule l'existence de deux secteurs juxtaposés, la sphère formelle moderne et le secteur informel traditionnel, réservoir de main-d'œuvre, aboutissant à des disparités sur les marchés des biens, du travail et de la monnaie. Ce modèle sera remis en cause du fait de sa vision statique et de sa négligence des interactions entre le formel et l'informel. Quant à l'approche structuraliste, elle regroupe la thèse fonctionnaliste et celle de la marginalité. Cette dernière, même si elle reconnaît l'interdépendance entre le formel et l'informel, situe celui-ci dans les stratégies de subsistance et de survie visant la reproduction familiale (Lautier, 1994). La thèse fonctionnaliste apprécie, quant à elle, l'économie populaire comme régulateur de la crise ou comme refuge de la main-d'œuvre excédentaire (Moser, 1978). Elle la positionne ainsi dans la sous-traitance avec l'industrie comme productrice de biens et services bon marché.

Contrairement à de telles approches, la nouvelle sociologie économique cherche d'abord à remonter aux significations et dimensions de l'économie en proposant une démarche à la fois de déconstruction réfutant la vision marchande de l'économie néolibérale et de reconstruction en vue de redéfinir ce qu'est l'économie et quelle est sa place dans la société (Lévesque et al., 2001). À ce propos, les perspectives théoriques prônées par Weber, Polanyi et Granovetter permettent de renouveler les bases théoriques de l'économie populaire.

Le paradigme wébérien de l'action sociale, notamment la différenciation entre activités économiques et activités à orientation économique (1995) ainsi que la mise en évidence de l'influence des valeurs et des croyances religieuses sur la logique économique à travers *l'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1990), a démontré que l'action économique reste soumise à une pluralité de logiques combinant rationalité formelle et rationalité substantive. Quant à Polanyi, sa perspective d'anthropologie économique historique a mis en relief le problème lié au passage d'un marché régulé à un marché autorégulateur se positionnant de plus en plus comme le critère exclusif de référence cherchant à dominer les autres formes de coordination : « Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique » (Polanyi, 1983 : 88). On retiendra de ce dernier que la configuration du système économique, loin d'être définitive, reste soumise à une construction sociohistorique. Sous ce rapport, l'histoire économique de l'humanité a été marquée par quatre principes (l'administration domestique, la réciprocité, la redistribution et le marché) qui, avec la communauté politique moderne, se verront réagencés autour de trois pôles économiques : l'économie marchande structurée autour du marché, l'économie non marchande soumise à la redistribution de l'État et enfin, l'économie non monétaire relevant de l'administration domestique et de la réciprocité. C'est dire que les modes de production économique ne se limitent pas à l'entreprise privée capitaliste : on peut noter les modes de production publique, réciprocaire et enfin, domestique. Concernant Granovetter (2000), son analyse de l'encastrement social de



L'action économique, tant du point de vue relationnel (centré sur les relations personnelles) que du point de vue structurel (portant sur la structure du réseau en tant que système), permettra de nuancer la prédominance du marché. Il cherchera à inscrire l'économie dans les normes sociales, culturelles et politiques qui régulent la production et la distribution de biens et services, prenant ainsi sa distance par rapport aux conceptions sous-socialisées et sur-socialisées de l'économie atomisant l'individu.

L'inspiration de la nouvelle sociologie économique inscrit la réciprocité et la solidarité comme principes économiques prédominants de l'économie populaire : celle-ci n'écarte d'une part, ni la recherche de profit, ni l'échange marchand encore moins la concurrence (dimension productive) et, d'autre part, ni la hiérarchie ou la redistribution (dimension redistributive), mais elle les subordonne à la réciprocité des échanges en vue d'assurer la reproduction de la position sociale et des rapports sociaux (dimension régulatrice). Elle se positionne comme un espace d'hybridation des trois principes économiques (marchand, non marchand et non monétaire) avec une dominante réciprocitaire. Sous ce rapport, on peut distinguer selon Castel, trois catégories d'activités économiques populaires en fonction de l'hybridation des motifs économiques. Les activités capitalistes, et/ou de redistribution, correspondent aux activités marchandes et non marchandes combinant maximisation du profit et redistribution; les activités de réciprocité pure concernent les activités domestiques participant de la reproduction de la force du travail; enfin, les activités d'économie populaire solidaire se fondent sur la réciprocité à laquelle sont subordonnés la redistribution et l'échange sur le marché. « Ces activités ont toutes pour motif la solidarité au sein d'un groupe de personnes conscientes d'une communauté d'intérêts et utilisent le principe de réciprocité pour atteindre leurs objectifs » (Castel, 2003 : 7). En réalité, du point de vue de la sociologie économique, l'économie populaire participe de la réconciliation entre l'économie et l'action sociale; l'activité économique ne s'épuise pas dans la rationalité utilitariste du fait que, s'effectuant dans une société, elle reste soumise à l'interaction entre les individus au sein de groupes ou de réseaux sociaux d'une part; et d'autre part, produit d'une construction sociohistorique, elle peut être orientée en fonction de principes ne recherchant pas forcément la maximisation du profit, comme les valeurs religieuses, le renforcement de position, la recherche de statut, la solidarité, la sociabilité (Swedberg, 1994; Laville, 1997 et 2000).



## Chapitre 2

### Portrait des initiatives économiques populaires

Il est possible de catégoriser les IEP selon divers critères. Ici, nous nous limiterons à une typologie croisant types d'acteurs et domaines d'intervention. À ce propos, il faut signaler d'emblée la tendance à la totalisation des activités<sup>8</sup>, inscrivant ainsi les acteurs économiques populaires dans la pluriactivité. L'entrée par acteur permet d'identifier les types d'IEP les plus significatifs au Sénégal. On distingue à ce propos les acteurs individuels, structurés ou non, et initiant divers types d'activités socioéconomiques; les microentreprises familiales qui cherchent à articuler l'économie domestique à l'échange sur le marché; et, enfin, une diversité de types d'organisations économiques communautaires qui regroupent des associations de développement communautaire en mouvance entrepreneuriale ainsi que plusieurs types d'organisations économiques à base communautaire.

**Tableau 1 : Types d'acteurs et domaines d'intervention de l'économie populaire**

Types d'acteurs	Domaines d'intervention
Entrepreneurs individuels	Petits commerces, PME, activités du secteur primaire
Microentreprises familiales	Activités du secteur primaire, commerces, cultures vivrières
Mutuelles d'épargne et de crédit	Épargne allié à un système de crédit autogéré
Groupements de promotion féminine, Mbootays, tontines, associations féminines	Crédit rotatif, petits commerces, loisirs et solidarité, défense et promotion de la femme
Coopératives d'habitat ou d'achat	Prise en charge communautaire de l'accès à l'habitat social ou aux denrées alimentaires
Mutuelles de santé	Prise en charge communautaire de l'accès aux services de santé
Organisations socioprofessionnelles de paysans, de pêcheurs, d'artisans...	Appui à la production de biens et services socioéconomiques / insertion sociale - économique
Groupements d'intérêt économique	Prestataires de services sociaux et privés, production, commercialisation de biens et services, insertion socioéconomique
Regroupements villageois, conseils de quartier, associations de développement, comités locaux de concertation	Développement communautaire, lutte contre la pauvreté, concertation locale, animation, développement local
Organisations fédératives	Défense, promotion et coordination des membres, intermédiation avec partenaires, appui à la production
Associations à thème	Alphabétisation fonctionnelle, éducation alternative, défense de l'environnement, promotion du genre
Frangé de syndicats	Prise en charge de l'accès aux services ou aux ressources : prévoyance maladie, financement, habitat social
Dahiras et mouvements religieux	Encadrement religieux, médiation socioculturelle, activités productives, insertion socioéconomique, solidarité économique
Associations de migrants, de ressortissants	Insertion socioéconomique des migrants, médiation sociale, accès aux services sociaux, développement du terroir

<sup>8</sup> La totalisation rend compte de la tendance de ces initiatives d'agir dans plusieurs domaines à la fois, en fonction de la demande sociale et des opportunités présentes, compte non tenu de leur champ spécifique d'intervention.

### Les mutuelles d'épargne et de crédit

La floraison récente de systèmes financiers décentralisés en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Sénégal durant les années 1990, exprime la désarticulation entre d'une part, un système bancaire en surliquidités, mais inaccessible à la majorité des populations du fait de ses conditionnalités<sup>9</sup>, et d'autre part, une forte demande sociale en financement, mais réprimée (BCEAO, 2000; Servet, 1995). Il faut rappeler que ce fut au lendemain de la crise bancaire des années 1980, en réaction à leur exclusion du système bancaire classique, que des groupes sociaux démunis ou marginalisés (notamment ceux du secteur informel et certaines fédérations féminines) vont déployer des initiatives autogérées de services financiers de proximité en mettant en place des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC). Cette dynamique du secteur autonome, différente du secteur intermédiaire,<sup>10</sup> traduit une volonté d'autopromotion socioéconomique portée par des groupes sociaux (commerçants, pêcheurs, éleveurs, femmes d'affaires, groupements de promotion féminine) qui, s'inspirant des systèmes financiers traditionnels (tontines, natt, sani jamra...), ambitionnent de capitaliser l'épargne de leurs sociétaires et de leur faciliter l'accès au crédit à des conditions soutenables. Aujourd'hui, les MEC démontrent un maillage territorial de proximité avec des guichets décentralisés à l'échelle du quartier ou village ainsi qu'une présence dans tous la plupart des secteurs d'activités économiques. L'incidence des MEC peut être appréciée à travers la démocratisation de l'accès au financement, les opportunités d'insertion socioéconomique offertes aux sociétaires, la diffusion de la culture d'épargne, les divers services accompagnant l'accès au crédit comme l'éducation socioéconomique des membres ou encore l'apprentissage entrepreneurial, sans parler des effets structurants en termes de revitalisation de l'économie locale ou du secteur investi. Toutefois, la performance plurielle des MEC semble être inhibée par les conditions de sa rentabilisation, voire de sa viabilisation, du fait de la désarticulation entre l'efficacité du système de mobilisation des ressources et le déficit du système de gestion comptable et de suivi des ratios prudentiels. En outre, l'un des défis des MEC réside dans leur capacité à améliorer sensiblement la situation socioéconomique de leurs sociétaires, voire leur promouvoir un changement de catégories socioéconomiques du fait du risque de cercle vicieux lié au cycle « endettement-remboursement » dans lequel la plupart de leurs sociétaires semblent être enfermés (Ndiaye, 2005).

### Les organisations à base féminine

À côté des jeunes, les femmes constituent la couche la plus présente dans les activités d'économie populaire. Il faut signaler que les organisations à base exclusivement féminine ont beaucoup évolué. Regroupant exclusivement des femmes selon leur classe d'âge, le « mbootay » fait partie des structures traditionnelles ayant pour objectif de raffermir les liens de sociabilité, d'entraide et de convivialité entre ses membres. Il offre un espace de loisir et de solidarité entre femmes lors d'événements familiaux (mariage, baptême, décès). Ce sera dans les années 1980 que les tontines et les groupements de promotion féminine (GPF) vont se démultiplier, avec comme ambition de transformer ces cercles d'amitié féminine que constituaient les « mbootays » en espaces d'éveil et d'émancipation de la femme, avant de se positionner dans la facilitation de l'accès à certaines ressources, notamment le financement et la formation (O'Deyé, 1985). À ce propos, les GPF qui marquent la formalisation des structures féminines, comparées aux tontines et aux « mbootays », vont se positionner dans les activités d'allègement des travaux domestiques et de microcrédit rotatif. Ce sera avec le contexte de libéralisation économique et de promotion de l'initiative privée, au milieu des années 1980, conjugué aux résultats mitigés des PAS, avec comme conséquence la féminisation de la pauvreté, que le GIE est apparu comme une forme organisationnelle appropriée

---

<sup>9</sup> Il s'agit des conditions d'accès au crédit bancaire jugées au-delà de la portée de la majeure partie de la population : taux d'intérêt élevé, nature des garanties exigées, volume d'épargne préalable important, délai de remboursement, etc.

<sup>10</sup> Le secteur intermédiaire a initié les premières expériences mutualistes au Sénégal dans les années 1980. Il regroupe les projets ayant un volet crédit et les organismes de microfinance. Contrairement à ces deux dynamiques qui offrent des services financiers à des cibles, les MEC autonomes constituent des dispositifs autogérés de microfinance.

parce que démontrant un positionnement économique plus affirmé. Les GPF, et plus particulièrement les GIE, marquent le développement notoire de l'entrepreneuriat féminin de plus en plus considéré comme une stratégie gagnante de lutte contre la pauvreté, d'éducation socioéconomique et de démocratisation de l'accès au financement ou aux matériels de production en faveur des femmes et non pas seulement de productivité marchande (Frassy, 2000). Ce sont les nombreux soutiens apportés par les partenaires au développement (ONG, coopération bilatérale, programmes de développement disposant tous d'un volet genre) qui ont amené certaines organisations féminines à base fédérative à créer en leur sein des mutuelles d'épargne et de crédit ou des unités de production (notamment de transformation de fruits et légumes ou de savon). Signalons qu'à côté de ces organisations féminines à base populaire (s'appuyant sur des ressorts résidentiels ou socioéconomiques, on trouve également des organisations féminines regroupant des femmes intellectuelles ou partageant un même espace professionnel (comme la FAFS)<sup>11</sup>. Mais leur base sociale intellectuelle et élitiste ainsi que leur zone d'intervention limitée pour l'essentiel au milieu urbain ont beaucoup gêné leur ancrage social.

Cette évolution des formes juridiques des organisations à base féminine informe de l'évolution du statut de la femme. En effet, la fonction reproductrice de la femme semble de plus en plus céder la place à un positionnement pluriel en tant qu'épouse, mère, mais également en tant qu'acteur politique et économique irréductible. Cette évolution a imprimé ses marques dans le renouvellement théorique de la problématique féminine en Afrique. En effet, les approches comme « Intégration des femmes dans le développement » ou encore « Femmes et développement » ont été supplantées dans les années 1990 par celle dénommée « Genre et développement » (Sarr, 1998). Une telle perspective situe l'enjeu des organisations féminines autour d'un double enjeu : l'évolution de la place de la femme à la fois dans l'espace domestique, économique et public, voire politique d'une part, et d'autre part, la démocratisation de l'accès aux ressources stratégiques. Toutefois, la plupart des organisations féminines souffrent de dysfonctionnement organisationnel, des pratiques récurrentes de factionnalisme ainsi que des effets pervers du « présidentialisme »<sup>12</sup>.

### Les groupements d'intérêt économique

Apparus dans le paysage des organisations communautaires au milieu des années 1980 (Loi no 84-37 du 11 mai 1984), les groupements d'intérêt économique (GIE) tirent leur originalité à la fois de leur base organisationnelle hybride combinant une base communautaire avec une logique entrepreneuriale, de leur orientation conjuguant autopromotion des membres et recherche de l'intérêt général et, enfin, de la reconnaissance de la recherche de lucrativité (c'est-à-dire de la recherche de profit) et de la possibilité de distribution privative des ressources générées<sup>13</sup>. Ce sont tous ces atouts qui expliquent la floraison des GIE dans un contexte de crise économique et de libéralisation de l'économie.

Toutefois, du fait que leur mise en place n'a pas abouti à la définition d'une politique de soutien des pouvoirs publics et d'appropriation par les acteurs sociaux, le GIE reste surtout investi par les microentreprises familiales et par les acteurs économiques individuels qui y trouvent les moyens de se formaliser pour accéder plus facilement au crédit bancaire ou aux marchés publics. Il faut cependant noter à la faveur du mouvement de délégation de services sociaux de base à des acteurs sociaux par des projets de développement (Projet de nutrition communautaire), mais surtout par les collectivités locales dans le cadre de la coproduction de services publics locaux, les GIE

---

<sup>11</sup> Fédération des associations féminines du Sénégal.

<sup>12</sup> Le présidentialisme se manifeste par la domination de la présidente, généralement la fondatrice du groupement considérée comme une mère sociale, sur tous les organes et décisions de l'organisation. Par contre, c'est elle qui supporte le fonctionnement de celle-ci ainsi que certains besoins sociaux des sociétaires en mobilisant ses capitaux financier, relationnel, etc.

<sup>13</sup> Le GIE a été perçu comme une avancée par rapport au cadre juridique des associations (décret n° 76-040) jugé très contraignant. Ce décret est marqué par la non-lucrativité et les limites apportées au partage des bénéfices entre les membres.

communautaires se sont repositionnés comme prestataires de services sociaux de base ou de services publics locaux (Ndiaye, 2006). De plus en plus considérés comme pilier central dans les politiques de lutte contre la pauvreté ou de démocratisation de l'accès aux services de base, les GIE communautaires disposent d'avantages concurrentiels en termes de proximité sociale, d'ancrage social, de dynamique communautaire et participative, de flexibilité ou encore d'efficience. Ils apparaissent aujourd'hui comme un cadre d'apprentissage de l'entrepreneuriat, mais surtout d'insertion socioéconomique pour les jeunes et femmes des quartiers populaires, tout en dénotant de la place grandissante des organisations communautaires dans la prise en charge de services publics ou sociaux au même titre que les acteurs privés.

### Les coopératives d'habitat et d'achat

Le mouvement coopératif a beaucoup perdu de son ampleur depuis les coopératives agricoles (années 1960) dont l'objectif tournait autour de la modernisation du milieu rural et de l'éducation des populations aux normes et valeurs « modernes ». Du fait de leur instrumentalisation par le pouvoir colonial, puis par le nouvel État indépendant dans le cadre de l'économie de traite, les coopératives se verront désaffectées, car n'étant ni endogènes, ni volontaires et ne témoignant pas d'une participation des sociétaires aux prises de décision, encore moins d'une autonomie organisationnelle (Develtere, 1998).

Avec la persistance de la crise, le phénomène coopératif a connu une certaine reprise, particulièrement avec la mise en place de coopératives autonomes promues par des individus partageant souvent une même activité professionnelle, notamment le personnel de l'administration publique ou parapublique et certains syndicats : cas des coopératives d'habitat du personnel de l'université, de l'armée, de la Sonatel, de la poste, des enseignants... Il faut noter que l'épuisement de l'offre en logement provenant des promoteurs privés et publics, le coût des constructions ainsi que les conditions de crédit peu soutenables dans un contexte de paupérisation, ont dopé la création de ces coopératives autogérées, qui se sont positionnées dans l'habitat social en relation avec les pouvoirs publics et le système bancaire. Toutefois, le mouvement reste encore timide, parce que ralenti par des contraintes structurelles telles que les problèmes de disponibilité et de viabilisation (rendre viable un espace avec toutes les commodités telles le branchement aux réseaux d'électricité, d'eau, d'égout...) des terrains, la faible capacité d'endettement des membres, les problèmes de gouvernance organisationnelle des coopératives, la faible appropriation des principes coopératifs par les coopérateurs révélatrice de leur volonté contributive limitée, ce qui accentue le problème récurrent de financement. Enfin, notons qu'à côté des coopératives d'habitat émergent, de manière marginale, des coopératives d'achat en vue de faciliter l'accès aux denrées de nécessité.

### Les syndicats

Présents dans tous les secteurs de la vie professionnelle et économique, les syndicats se sont manifestés par d'importantes activités de mobilisation dans le cadre de la défense des intérêts de leurs membres, tant en ce qui concerne les entreprises publiques que privées. La prédominance de la logique défensive les a positionnés dans le mouvement de lutte pour l'indépendance ainsi que dans les divers mouvements de contestation sociale, consécutifs à la crise économique, et aux conséquences désastreuses des PAS sur les travailleurs (déflation de la fonction publique, fermeture de sociétés... ). Avec les limites imposées à l'État providence, la plupart des syndicats de travailleurs, notamment les corps constitués de l'État (enseignement, armée, police, santé) se sont positionnés dans la facilitation de l'accès aux services de base à leurs membres en initiant divers projets: mise en place d'institution de prévoyance maladie, de fonds de financement, de coopératives d'habitat et de centrales d'achat. Traduisant une forme d'adaptation à l'effritement de la sécurité sociale, l'investissement de tels secteurs constitue aujourd'hui pour les syndicats sénégalais un moyen de renforcer leur base sociale et d'affirmer leur crédibilité dans la promotion

d'une dynamique constructive et non plus seulement défensive. Cependant, il faut bien remarquer que la prédominance de la logique corporatiste explique le confinement des syndicats dans le milieu du travail formel : on ne note que de timides tentatives d'investissement du champ de l'économie populaire et plus généralement d'articulation avec les autres acteurs de la société.

### **Les organisations fédératives**

Les organisations fédératives regroupent les associations de base d'un secteur comme les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes transformatrices, les artisans... Elles sont surtout connues dans la défense des intérêts de leurs membres face aux politiques publiques ainsi que dans la coordination des acteurs de base dans un contexte de désengagement de l'État et de responsabilisation des producteurs. Un tel contexte a placé la plupart des organisations faitières dans un rôle d'intermédiation entre les producteurs et les partenaires au développement, les amenant parfois à se transformer en ONG d'appui au développement, comme ce fut le cas avec certaines organisations paysannes (ASSESCAW). On peut noter également la création, au sein de certaines organisations fédératives, de MEC ou d'unités de production (transformation de fruits et légumes ou de savon) diversifiant ainsi leur assise juridique et marquant du coup une plus grande présence dans le champ entrepreneurial. Il faut cependant signaler que le fonctionnement de la plupart de ces structures fédératives révèle une distance entre la base sociale et les leaders ainsi que des dysfonctionnements en termes de circulation de l'information et de contrôle social interne... En outre, même si elles permettent de réduire l'émiettement des acteurs sociaux, ces structures faitières ne justifient pas toujours l'opportunité d'une collaboration organique entre leurs membres.

### **Les organisations socioprofessionnelles (OSP)**

On retrouve deux types d'OSP. Regroupant des individus partageant la même activité socioprofessionnelle, les OSP de base sont liées directement à l'activité de production (paysans, pêcheurs, éleveurs, artisans, femmes transformatrices...). Elles se regroupent sous forme d'OSP fédératives intervenant dans la coordination des acteurs, dans l'appui à la production, dans la défense des intérêts socioprofessionnels ainsi que dans l'intermédiation avec les partenaires (État, collectivités locales, partenaires au développement). Déployant une logique proche du syndicalisme, les OSP fédératives sont très actives dans certains dossiers majeurs comme la place des secteurs d'activité (notamment l'agriculture et la pêche), dans les politiques publiques, les conséquences néfastes des PAS, la question des subventions agricoles du Nord, dans le cadre de l'OMC... Ces derniers dossiers participent du réseautage international des OSP fédératives en les positionnant dans le courant altermondialisation pour dénoncer vigoureusement l'iniquité des règles du commerce mondial ainsi que l'exploitation des producteurs et, plus généralement, des populations du Sud.

### **Les organisations de développement communautaire ou de concertation locale**

Composées des divers acteurs significatifs du territoire (institutionnel, social, économique, partenaires au développement, intervenants, personnes-ressources...), elles interviennent dans la promotion du développement communautaire ou local, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Promues par le contexte de décentralisation et de développement local, ces structures se caractérisent par un ancrage territorial marqué, par une plus grande structuration des acteurs sociaux, leur permettant ainsi d'affirmer leur présence dans la gestion publique locale<sup>14</sup>, par l'expérimentation d'exercices de planification participative du développement local ou encore par la mise en œuvre d'activités de lutte contre la pauvreté en relation avec les collectivités locales (Ndiaye, 2007). Qu'elles soient sous forme de comités villageois de développement, de comités intervillageois de développement, de comités

---

<sup>14</sup> Ce qui ouvre de nouveaux champs dans le partenariat local entre collectivités locales et organisations de la société civile.

de développement local durable, de conseils de quartier, d'associations de développement ou de comités locaux de concertation, elles offrent un cadre de structuration et d'harmonisation des acteurs et actions de développement local sur un territoire déterminé, en hybridant espace public institué et espace public autonome. En cela, elles apparaissent comme un lieu d'apprentissage et d'expérimentation d'une dynamique de gouvernance locale. Toutefois, outre une débauche d'énergie (pratique de bénévolat) sans commune mesure avec les résultats atteints à la base d'un essoufflement précoce, les organisations de concertation locale voient inhiber leur performance par des contraintes multiples en termes de faiblesse des capacités, de problèmes de financement, de pérennisation de leurs interventions, de capacités d'intervention limitées, de gouvernance organisationnelle fragile ou encore de raideur de l'interface gouvernements locaux/acteurs sociaux (Ndiaye, 2006). À ce propos, leur dynamisme reste beaucoup lié au mandat que leur confient les collectivités locales souvent réticentes à partager le pouvoir local. C'est pourquoi un des questionnements récurrents traversant la position institutionnelle de tels dispositifs se pose comme suit : les cadres de concertation locale constituent-ils des dispositifs autogérés de construction d'une dynamique de gouvernance locale ou se limitent-ils à être des instruments des collectivités locales qui leur fixent leur mandat ainsi que leur position institutionnelle?

### Les associations de migrants

Les associations de migrants ont été très actives à la fin des années 1970-1980 dans un contexte de recrudescence de l'exode rural vers les grands centres urbains. Elles se présentaient comme des structures d'accueil, d'insertion sociale et d'orientation pour les nouveaux migrants n'ayant pas toujours de repères en ville. Elles intervenaient à côté des réseaux familiaux, ethniques et confrériques dans l'accès au premier emploi ou au premier logement pour ces derniers (Antoine et al., 1995). Ces associations ont cependant perdu de leur dynamisme et de leur ampleur avec la diminution/réorientation des flux migratoires. Elles se positionnent actuellement dans la mobilisation des ressortissants installés en ville autour d'activités d'utilité publique destinées au territoire d'origine. Il faut signaler, enfin, l'intervention de plus en plus significative d'associations de migrants internationaux au profit de leurs localités d'origine (en termes d'investissements communautaires concernant la construction d'écoles, de dispensaires, de mosquées, etc.), sans parler des investissements familiaux ou sociaux, amenant de plus en plus de chercheurs à positionner la diaspora comme acteurs de développement et comme parties prenantes des amortisseurs de crise<sup>15</sup>.

### Les dahiras et mouvements religieux

Structures islamiques ayant comme lien commun l'appartenance à une même confrérie religieuse (tidiane, khadre, mouride, etc.), les dahiras ont joué un grand rôle durant la période coloniale dans la sécurisation psychologique des populations, dans leur défense ainsi que dans leur médiation avec l'autorité coloniale. Creuset de résistance culturelle face à l'acculturation occidentale, les dahiras, et plus largement les mouvements religieux, apparaissent aujourd'hui comme des réseaux de sociabilité, d'accès à l'information et d'insertion socioéconomique. Avec la crise, elles se sont positionnées dans l'entraide entre membres partageant une même référence confrérique, dans le système de microcrédit, dans l'exploitation de champs collectifs ou d'activités économiques (boutiques, commerces) et dans l'accès au logement. L'immersion des dahiras dans le champ économique traduit certes l'expansion du champ confrérique au Sénégal, mais également une autre forme de production économique combinant recherche de productivité, valorisation des principes de travail et de solidarité, réinvestissement social des ressources générées. À travers de tels services offerts à ses membres, la dahira renforce du coup son emprise sur sa base sociale en la

---

<sup>15</sup> Au Sénégal, les envois financiers des migrants ont fini de dépasser depuis 2004 les montants mobilisés par l'aide publique au développement. C'est le réinvestissement productif de cette manne financière qui reste cependant une question pendante.



fidélisant et en développant un système de solidarité interne actif. Toutefois, la plupart des dahiras restent informelles et marquées par une logique de hiérarchie et de soumission aux ordres du marabout.

### **Les associations à thème**

Les associations à thème regroupent habituellement des associations d'animation qui oeuvrent pour une cause sociale ou qui défendent un groupe cible vulnérable. Intervenant sur une base sectorielle, elles se retrouvent dans des domaines divers comme l'éducation (associations des parents d'élèves, cellules école milieu), la santé (comités de santé, comités de personnes handicapées), la sauvegarde de l'environnement (lutte contre l'insalubrité ou l'utilisation abusive du sable marin) ou encore la promotion des droits de la femme, de l'enfant ou des malades mentaux, etc. Ces dynamiques restent fortement liées aux appuis de leurs partenaires qui parfois suscitent même leur mise en place. C'est pourquoi leur pérennité ou leur dynamique sont souvent dépendantes de l'intervention de ces derniers.

### **Les entrepreneurs individuels**

Il s'agit d'un tableau divers d'individus variant selon leur statut socioprofessionnel : à côté des individus occupés et cherchant à s'investir dans la pluriactivité (tels les fonctionnaires engagés dans une activité d'appoint), on en trouve d'autres ayant perdu leur activité socioprofessionnelle et qui cherchent une reconversion, ou même certains qui n'ont jamais exercé d'activité économique rémunérée. La diversité caractérise également les types d'acteurs (hommes, femmes, jeunes, analphabètes) ainsi que les secteurs d'intervention (petits commerces, artisanat, pêche, transformation de produits locaux, agriculture, élevage, etc.). Il faut signaler la floraison de MPE individuels intervenant sur la valorisation des produits locaux, notamment les produits céréaliers (mil, maïs, riz, sorgho, etc.) et qui de plus en plus se modernisent en misant sur la qualité, l'emballage, la traçabilité. De telles initiatives, qui investissent un marché urbain de plus en plus important, utilisent souvent le bassin de main-d'œuvre issue du cadre familial. La durée de vie de ces structures reste souvent limitée, avec un fort taux de faillite, du fait de la conjonction de plusieurs contraintes : difficulté à maîtriser l'environnement; à assurer la viabilité ou à amortir les chocs vécus par le propriétaire; personnalisation de la gestion avec une confusion des postes (propriétaire-directeur-comptable); problèmes d'approvisionnement; vulnérabilité à la concurrence dans un contexte de marché étroit; tendance au mimétisme; faible bancarisation du fait des pratiques d'informalité dans la gestion de ces structures; atonie des politiques publiques de soutien...

### **Les microentreprises familiales**

Regroupant des personnes issues d'une même famille ou de proches parents, on retrouve les microentreprises familiales dans la production/distribution de divers biens et services (produits laitiers, céréaliers), dans plusieurs corps de métiers notamment l'artisanat (bijoutier, cordonnerie, menuiserie), dans le secteur primaire, le commerce, les cultures vivrières, etc. Utilisant une forte main-d'œuvre familiale, les microentreprises familiales africaines se positionnent surtout dans la reproduction de l'unité de production familiale ainsi que dans la sécurisation du capital investi, contribuant ainsi à la reproduction de l'héritage familial. C'est pourquoi elles constituent un espace de formation sur le tas en vue de préparer la relève. Quatre fonctions peuvent être retenues de ces types de structures : fonction administrative de répartition naturelle des tâches, fonction technique d'incubateur des compétences, fonction financière de financement du capital de départ et, enfin, fonction de gestion des ressources humaines à faible coût (Bazika, 2004). Constituant l'unité de production la plus répandue dans la société traditionnelle sénégalaise, elles sont en passe de devenir la catégorie la moins présente dans le champ de l'économie au regard du nombre élevé d'entrepreneurs individuels et, plus modestement, d'organisations

économiques communautaires du fait, entre autres, de l'individualisation exacerbée, de l'urbanisation, de l'effritement de la structure familiale. En outre, les microentreprises familiales rencontrent de grandes difficultés de pérennisation, de gestion financière et restent vulnérables aux conflits familiaux.

---

## Chapitre 3

# Portée et défis de l'économie populaire

Il ressort de la typologie des composantes significatives de l'économie populaire au moins sept caractéristiques structurantes :

Une impulsion populaire endogène et autonome construite de l'intérieur des communautés locales par une diversité d'acteurs démunis ou vulnérables, à travers notamment trois formes dominantes : individus, microentreprises familiales et organisations économiques communautaires;

Des initiatives productives de biens et de services (production, commercialisation, distribution), en vue de prendre en charge une demande sociale locale en termes de besoins ou d'aspirations, combinées à une préoccupation d'insertion socioéconomique, confirmant une logique d'action hybridant dynamique d'autopromotion et d'hétéropromotion;

Une dynamique entrepreneuriale fondée sur la construction d'innovations sociales et combinant : création de richesses et de valeurs, détection d'opportunités, encastrement socioculturel et territorial de l'activité, recherche d'une performance plurielle misant sur la rentabilité sociale;

Une logique d'action écosociale combinant des dimensions productive, redistributive et régulatrice;

Une visée de correction des distorsions et de réduction des inégalités en contribuant à la démocratisation de l'accès aux services sociaux de base ou aux services publics locaux au profit d'individus ou de territoires défavorisés;

Un espace de structuration des initiatives à la base et de formation sur le tas, en vue de favoriser l'habilitation socioéconomique de personnes défavorisées;

Une dynamique d'empowerment local ou corporatif de groupes sociaux ou de territoires défavorisés.

Cette caractérisation, analysée sous l'angle de l'hybridation des principes économiques, invite à distinguer trois catégories d'économie populaire ayant chacune une dominante : l'économie populaire marchande valorisant la productivité et le profit; l'économie populaire de redistribution préoccupée par une visée de démocratisation de l'accès aux services sociaux de base ou aux services publics; et, enfin, l'économie populaire solidaire qui, tout en hybridant certains éléments des deux précédentes catégories, mise surtout sur la promotion d'un mode de production économique alternatif s'inspirant des valeurs de réciprocité, de solidarité, de réduction des inégalités, de construction conjointe de l'offre et de la demande, d'encastrement pluriel de l'économie. Son ambition, qui relève encore du projet, consiste à lutter contre les carences, distorsions et dérives héritées de l'échange marchand et de la redistribution, en proposant un modèle plus inclusif répondant de la totalité de l'action sociale et positionnant le sujet populaire comme acteur économique.

À ce propos, si le projet de société de l'économie populaire reste encore difficile à être systématisé du fait de sa nature fluctuante et hétérogène, tant du point de vue de ses types d'acteurs, de ses formes organisationnelles que de ses potentiels de croissance (De Miras, 1987), il faut néanmoins souligner le fait que ses activités dépassent de loin une simple survie. Dans ce cadre, entre autres incidences positives de l'économie populaire, on peut retenir une capacité d'absorption du chômage à travers les emplois créés ou maintenus, faisant d'elle un cadre d'habilitation

socioéconomique de personnes vivant en situation de précarité ou marginalisées par le système économique officiel. L'économie populaire apparaît également comme un espace de production/distribution d'une gamme variée de produits à moindre coût visant en priorité à satisfaire la demande sociale locale, ce qui la positionne comme un espace de prise en charge des besoins ou des aspirations non satisfaits ou délaissés. À un autre niveau, les IEP se présentent souvent comme un creuset de formations sur le tas, et plus généralement comme un vivier de savoirs techniques endogènes dont la reproduction est garantie grâce à la transmission d'un capital de savoir et de savoir-faire, notamment à travers le cadre familial<sup>16</sup>. À ce titre, l'économie populaire participe de la revitalisation de métiers ou de techniques de production héritées du passé, mais souvent marginalisées. En outre, la préoccupation de bien-être global de la personne, tant sur le plan économique que social la positionne comme un amortisseur de crise, partie intégrante de la stabilité sociopolitique, ainsi qu'un cadre de promotion de la reproduction sociale, expliquant du coup la tolérance dont elle bénéficie auprès des pouvoirs publics. À ce propos, se basant sur la confiance et la fidélisation des rapports sociaux au sein des réseaux sociaux, l'économie populaire participe du renforcement et/ou de la recomposition sociale du lien social à travers, notamment, la construction de nouvelles sociabilités à base résidentielle, socioprofessionnelle, religieuse, dans le cadre d'activités économiques communes, se positionnant ainsi comme un cadre de promotion de la cohésion sociale et de l'intégration sociale. Plus généralement, ces incidences positives de l'économie populaire peuvent induire des innovations sociales à divers niveaux : d'ordre institutionnel en termes de construction de nouvelles formes de régulations sociopolitiques, d'ordre organisationnel sur le plan des modalités de production/distribution de biens et services, d'ordre socioterritorial ou sectoriel, en contribuant à la revitalisation de territoires ou de secteurs d'activités et même à la remobilisation sociale d'acteurs sociaux marginalisés (Favreau et Fréchette, 2002 ; Lévesque, 2002).

Malgré cette performance plurielle, les défis de l'économie populaire restent multiples au regard de sa difficulté à s'adapter au contexte de prédominance néolibérale conjugué à l'essoufflement des mécanismes de redistribution traditionnelle (État et famille). Autrement dit, le maillage néolibéral accentue la pression sur la composante redistributive de l'écosocialité qui n'est plus suffisamment irriguée par les flux provenant des sociabilités et de l'État du fait de l'épuisement de l'économie de rente et de la paupérisation. Dans un tel contexte, l'économie populaire africaine risque de vivre une situation structurellement vulnérable, perturbant sa cohérence et transformant ses caractéristiques intrinsèques en externalités négatives et en sources de distorsions. D'autant plus que les modes d'adaptation microéconomique à l'incertitude en termes de prédominance des stratégies de sécurisation risquent d'«... augmenter l'incertitude macroéconomique, en rendant l'économie plus vulnérable aux chocs conjoncturels, chocs d'offre ou chocs de demande» (Favreau, 1995 : 195). C'est le cas de la tendance au fractionnement et à la diversification qui, si elle répond bien au souci de sécurisation, ne garantit pas toujours l'expansion des activités économiques populaires ou encore de la tension notée entre les principes de solidarité et de communauté au niveau des IEP ainsi que la montée d'un individualisme de plus en plus exacerbé provoqué par les besoins de survie. C'est ce cadrage global, du reste rarement pris en compte par la recherche en économie populaire, qui explique la difficulté que rencontre la plupart des IEP à garantir la viabilisation de leurs activités économiques, leur rentabilisation, leur pérennisation, sans parler de la fragilité de leur gouvernance organisationnelle. En réalité, du moment où les acteurs populaires évoluent dans une économie-monde fortement dominée par le modèle capitaliste, l'économie populaire ne peut, du moins tant que va durer cette prédominance de l'économie néoclassique, que déployer des stratégies plus adaptatives, voire interstitielles, qu'alternatives : «... l'économie populaire se place dans les interstices d'un système dominé par une logique de modernisation guidée par une exigence d'intégration au modèle de transnationalisation de l'économie mondiale. À vrai dire, elle n'est pas reconnue, et ne se reconnaît que peu elle-même, comme un acteur de développement » (Larraechea et Nyssens, 2000: 202).

---

<sup>16</sup> Cas de la microentreprise familiale artisanale ou de la transformation de poissons où l'apprentissage du métier se fait souvent de père/mère à fils/fille.

Cette situation révèle le décalage entre la contribution significative et diversifiée de l'économie populaire à la revitalisation de communautés ou de territoires défavorisés et sa position sociopolitique marginale dans le système de régulation, qu'accentue la difficulté de ces diverses composantes à se constituer en un groupe social stratégique disposant d'un projet de société alternatif. C'est cela qui explique certainement le fait que les acteurs de l'économie populaire semblent moins revendiquer une transformation du système de régulation économique qu'une reconnaissance de leur rôle ou une simple amélioration de leurs conditions d'existence ou de travail.

Par ailleurs, du point de vue méthodologique, on ne manquera pas de souligner les défis épistémologiques que les pratiques économiques populaires posent aux sciences sociales et économiques, lesquels défis comportent des enjeux méthodologiques (en termes d'outils appropriés) ainsi que des enjeux politiques relatifs aux politiques mises en œuvre (Larraechea et Nyssens, 1996). Plus spécifiquement, il s'agit du dilemme épistémologique des recherches portant sur des thématiques comme l'économie populaire, écartelées entre le piège de l'impérialisme idéologique ou paradigmatique des sciences sociales du Nord et les descriptions populistes, culturalistes, voire a-historiques, de certains chercheurs africains ou africanistes décrivant l'Afrique sous les traits d'un continent homogène et sans contradiction sociale (Ly, 1994; Develtere et Fonteneau, 2001; Assogba, 2004). Par exemple, rares sont les chercheurs qui mettent en évidence le fait que la redistribution sociale que promeut l'économie populaire fonctionne dans un cadre clientéliste de reproduction sociale pouvant être à la base de relations hiérarchiques et inégalitaires entre les acteurs d'une part, et d'autre part, que le dynamisme des réseaux sociaux facilite certes l'accès des acteurs sociaux aux ressources, mais souvent au détriment de la viabilité du système de production. À cet égard, une démarche de sociologie critique semble être particulièrement adaptée pour atténuer les effets néfastes d'un tel dilemme.

Enfin, le rapport de l'économie populaire à la recherche partenariale mérite d'être interrogé au rang des défis. Le paradigme de la recherche partenariale cherche à accompagner un processus participatif de changement social à travers une démarche de coproduction de connaissances et de recherche-action. Au Sénégal, le principe et la démarche de recherche partenariale semblent être bien socialisés, notamment à travers les diverses expériences de recherche-action réalisées sur l'économie populaire dans le milieu des ONG (Enda Ecopop). Cette démarche inspire également la plupart des activités de promotion du développement local impulsées par les collectivités locales et par les partenaires au développement. C'est ainsi que la réalisation d'études sur des thématiques de l'économie locale, de la fiscalité locale, etc., d'ateliers de diagnostics (diagnostic institutionnel participatif) ou encore d'exercices de planification du développement local s'inspire largement de la démarche de recherche partenariale, répondant au souci d'une plus grande implication des concernés. Il faut signaler que les enjeux de la recherche partenariale en économie populaire sont de plus en plus compris par les acteurs populaires en termes de possibilité de prise de parole publique, d'influence sur les processus décisionnels, de retour de l'information en vue d'assurer une plus grande maîtrise de leurs interventions ou encore de mise à disposition d'une connaissance critique sur leurs pratiques ou de capitalisation de leurs atouts et contraintes. Pour les pouvoirs publics (État, collectivités locales), le souci de réduction des incertitudes informationnelles et des sources de rigidité, mais également la volonté de partager le coût, les risques et l'imputabilité de l'action publique semblent guider leur intérêt à s'intégrer dans une telle démarche. Enfin, pour les partenaires au développement, le souci d'une plus grande démocratisation des activités de lutte contre la pauvreté (construction conjointe des opérations à travers une gouvernance multi-acteurs) et d'une plus grande proximité avec les cibles semble justifier leur intérêt pour cette démarche. C'est dire que si ces types d'acteurs partagent une volonté commune d'expérimenter la recherche partenariale, les enjeux, les finalités ainsi que les modalités opérationnelles restent loin d'être consensuelles.

À ce propos, les tendances lourdes démontrent une implication des acteurs de l'économie populaire dans certaines phases de recherche comme la réalisation de l'étude, la validation et la mise à disposition des résultats de la recherche. Toutefois, la formulation des objectifs, des critères d'évaluation de l'action et de la méthodologie en amont et en aval, la mise en œuvre et le suivi des recommandations restent encore largement dominés par le commanditaire et ses techniciens. Autrement dit, l'implication des acteurs de l'économie populaire dans le cadre des recherches partenariales demeure plus centrée sur la phase opérationnelle que sur la coconstruction des règles et des modalités de partenariat du fait, entre autres, de l'absence d'un cadre de travail préalablement défini (Ndiaye, 2007). Dans ce cadre, la portée de la recherche partenariale semble être plus technique (relevant d'une logique de concertation opérationnelle) que démocratique (relevant de la coconstruction des règles de la recherche). En réalité, les acteurs institutionnels et les partenaires au développement, commanditaires de la recherche partenariale, ne semblent pas toujours prêts à assumer les incidences induites par une telle démarche, en termes de redéfinition de leurs modes d'intervention, posant ainsi le risque d'un essoufflement précoce de la dynamique si les acteurs sociaux se rendent compte que le cadre de la recherche partenariale ne permet pas toujours d'apporter les changements attendus. Il faut souligner que de telles contraintes sont accentuées par la logique d'action à tendance circonscrite à leurs problèmes spécifiques que déploient les acteurs populaires, ce qui révèle un déficit de coordination ainsi qu'une faible capacité d'influence. S'y ajoute le contexte d'asymétrie de rapports de pouvoir en faveur des commanditaires disposant de capitaux financier, technique, politique ou informationnel ainsi que les difficultés d'arrimage du langage des techniciens communiquant souvent en français et maniant des concepts souvent peu maîtrisés par des acteurs sociaux qui utilisent un langage vernaculaire fait de symboles, d'analogies et misant sur l'expérience acquise sur le tas. Ce décalage comporte des incidences en termes de dévalorisation des connaissances et des savoir-faire locaux. De manière plus générale, ce problème confirme les défis épistémologiques et méthodologiques que les pratiques d'économie populaire posent aux chercheurs en sciences sociales en Afrique.

---

## Conclusion

La situation de l'économie populaire au Sénégal informe de la diversité des initiatives de création de richesses que déploient les acteurs sociaux (individus, familles et organisations communautaires) dans un contexte de précarité et d'épuisement ou de carence des sources « modernes » de production/distribution (État et marché). De telles initiatives restent marquées par une logique hybride réfutant une logique exclusivement marchande au profit d'un triptyque combinant dimensions productive, redistributive et régulatrice. À ce propos, la situation de l'économie populaire reste révélatrice des questionnements du Sénégal contemporain, notamment : le décalage entre le mode de régulation officielle et les pratiques populaires; l'enjeu de la crise actuelle qui dépasse un simple problème de pauvreté et qui appelle une reconfiguration/redéfinition du mode de régulation; la reconstruction d'une modernité intravertie construite de l'intérieur des communautés et différente de celle prônée par les élites; l'extraversion et la dépendance du système économique; la capacité des chercheurs à élaborer un cadre de référence paradigmatique, épistémologique et méthodologique approprié aux modes de pensées et d'organisation des sociétés africaines... Par ailleurs, les innovations diverses promues par les IEP ont démontré que la situation de précarité n'interdit pas la construction d'innovations sociales; au contraire, elle est source d'initiatives innovatrices portées notamment par les couches sociales défavorisées ou marginalisées par le système officiel. Toutefois, dans un contexte de maillage néolibéral instrumentalisant les États faibles comme ceux du Sénégal et d'épuisement du mode de régulation, les initiatives différentielles comme celles portées par l'économie populaire ne peuvent, tout au moins pour le moment, que se positionner dans les interstices du système dominant en attendant une situation plus favorable pour assurer leur expansion et leur institutionnalisation.





---

## Bibliographie

- Antoine, Ph., et al., 1995. *Les familles dakaroises face à la crise*. IFAN-ORSTOM-CEPED, 209p.
- Assogba, Yao, 2004. *Introduction à l'analyse des dynamiques organisationnelles de l'économie sociale et populaire en Afrique*. CRDC/ UQO, Série Recherche N°33, 22p.
- BCEAO. 2000. « Évolution des systèmes financiers décentralisés dans les pays de l'UEMOA ». In *La micro-finance en Afrique: Évolutions et Stratégies des acteurs*. Mission pour la réglementation et le développement de la micro-finance, Dakar.
- Bazika, J-C.B, 2004. « L'entreprise familiale : définition et fonctionnalité dans une perspective africaine », N° 04-74. *Cahier de recherche de la Revue Entrepreneuriat de l'AUF*, 15p.
- Castel, O. 2003. *La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud*. CRDC/UQO, N°4, 21p.
- De Miras, Claude. 1987. « De l'accumulation de capital dans le secteur informel ». *Revue Sciences humaines*, vol. 23 (janvier 1987), p.49-74.
- De Soto, H., E. Ghersi et M. Ghibellini. 1994. *L'autre sentier : la révolution informelle dans le tiers monde*. Editions la Découverte, 244p.
- Develtere, P., 1998. Économie sociale et développement. Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement. *Ouvertures économiques*, 171p.
- Develtere, P. et B. Fonteneau, 2002. Société civile, ONG, tiers secteur, mouvement social et économie sociale : conception au Nord, pertinence au Sud. CRDC/ UQO, N°29, 24 pages.
- Ela, J-M., 1998. *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique Noire. Les défis du « monde d'en bas »*. L'Harmattan, 426p.
- Enda Tiers-Monde, 1991. « Quel avenir pour l'économie populaire en Afrique? Esquisse d'une prospective » *Séminaire atelier sur la problématique de l'économie populaire urbaine en Afrique de l'Ouest* (Dakar, 1991), 40p.
- Fall, A.S. et Ch. Gueye, 2002. *Derem ak ngerem : Le franc, la grâce et la reconnaissance. Les ressorts d'une économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest*, CRDC/UQO, cherche N° 26, 26p
- Fall, A, S.; L. Favreau et G. Larose (éd), 2004. *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives. Le renouvellement des modèles de développement*. PUQ-Karthala, 385p.
- Favreau, O. 1995. « Développement et économie des conventions ». In *L'Afrique des incertitudes*. Hugon, Ph. et al., PUF, p.179-199.
- Favreau, L., 2000. « Économie sociale et développement dans les sociétés du Sud ». *Revue Économie et Solidarités*, Vol.31 N° 2, PUQ/ CIRIEC, p.45-63.
- Favreau, Louis et Lucie Fréchette, 2002. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. PUQ, Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, 251p.
- Frassy, M-L. 2000. *Marchandes dakaroises entre maison et marché. Approche anthropologique*. L'Harmattan, 267p.

- Gui, B. 1991. «The economic rationale for the third world», In *Annals of public and cooperative economics*, vol. 62 No4, p.551-572.
- Granovetter, Mark, 2000. *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*. Desclée de Brouwer, 239p.
- Hong, K. K., 1991 (éd). *Jeux et enjeux de l'auto-promotion. Vers d'autres formes de coopération au développement*. PUF- Cahiers de l'IUED, 204p.
- Hugon, Ph., 2003. *Économie de l'Afrique*. Repères la découverte (4<sup>e</sup> édition). 123p.
- Laléyé. P.; H. Panhuys; T. Verhelst et H. Zaoual (éd), 1996. *Organisations économiques et cultures africaines. De l'homo oeconomicus à l'homo situs*. L'Harmattan, 500p.
- Larraechea, L. et M. Nyssens, 1996. « L'économie populaire : un défi épistémologique pour les économistes ». In *La connaissance des pauvres*, Fontaine, P., et al, GIREP, Les Éditions Travailler le social, 528p, p.489-501.
- Larraechea, Ignaciao et Marthe Nyssens, 2000. « L'économie solidaire, un autre regard sur l'économie populaire au Chili ». In *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. J-L, Laville (éd), Desclée de Brouwer, p.177-222.
- Latouche, S., 1998. *L'autre Afrique. Entre don et marché*. Paris, Albin Michel, 250p.
- Lautier, B., 1994. *L'économie informelle dans le Tiers Monde*. La Découverte, 125p.
- Laville, J-L., 1997. « Sociologie économique : l'état des connaissances ». In *Cahiers Internationaux de sociologie. Le renouveau de la sociologie économique*. Vol. 103, p1-19
- Laville, Jean-Louis (éd), 2000. *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Desclée de Brouwer, 343p.
- Lévesque, B.; L. Bourque et É. Forgues. 2001. *La nouvelle sociologie économique : originalité et diversité des approches*. Paris : Desclée de Brouwer, 268p.
- Lévesque, B., 2002. *Entrepreneurship collectif et économie sociale : entreprendre autrement*. ARUC-ÉS/UQAM, 1-02-2002, 33p.
- Lewis, W.A., 1954. *Economic Development with Unlimited Supply of Labor*. Manchester School of Economic and Social Studies. N°22.
- Lootvoet, B. et X, Oudin, 1995. « L'accumulation dans les petites entreprises : mécanismes, échelle et nature »; In *Entreprises et entrepreneurs africains*. Ellis, S. et Y-A, Fauré (éd). Karthala-Orstom, p545-561.
- Ly, Boubacar., 1989. *Problèmes épistémologiques et méthodologies des sciences sociales en Afrique*. Unesco/Codesria.
- Moser, C.,1978. Informal Sector or Petty Commodity Production: Dualism or Dependence in Urban Development? *World Development*. Vol.6.9/10.
- Ndiaye, S., 2003. « Économie populaire et développement local au Sénégal : État des lieux et Perspectives ». In *Économie sociale et le développement local en Afrique de l'Ouest : État des lieux et pistes de travail pour l'avenir*. Séminaire CRDC/UQO, 25p.
- Ndiaye, S., 2005. « Économie populaire et Développement local en contexte de précarité. L'entrepreneuriat communautaire dans la ville de Saint-Louis (Sénégal) ». Thèse de doctorat en sociologie, UQAM/Canada, 444p.

- Ndiaye, S., 2006 : « La co-production de services collectifs urbains en Afrique de l'Ouest : le cas de la gestion des ordures ménagères ». In *L'Afrique qui se refait, initiatives économiques populaires et développement local en Afrique noire*, Fall et Favreau (éd), PUQ et Karthala, p.51-72.
- Ndiaye, S., 2007. « Innovations socio-territoriales et reconfiguration de l'architecture institutionnelle locale en contexte de précarité : l'expérience de l'entrepreneuriat communautaire sénégalais », *Revue Économie et Solidarités*, Vol. 37, N°1, 2007, PUQ, p. 143-158.
- Ndione, E. S., 1992. *L'économie urbaine en Afrique. Le don et le recours*. Enda Graf Sahel, Karthala, 214p.
- Ndione, E. S (éd), 1994. *Réinventer le présent. Quelques jalons pour l'action*. Enda Graf Sahel, 131p.
- Nyssens, Marthe, 1994. *Quatre essais sur l'économie populaire urbaine : le cas de Santiago du Chili*. Université Catholique de Louvain, Nouvelle série N° 231, 193p.
- O'Deyé, Michelle, 1985. *Les associations en villes africaines. Dakar-Brazzaville*. L'Harmattan, 123p.
- Peemans, Jean-Philippe, 1997. *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, L'Harmattan, 250p.
- Polanyi, K., 1983. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard, 419p.
- Ponson, B., 1990 : « Individualisme ou communauté : quelques implications managériales pour l'entreprise en Afrique », in *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone*. Henault et M'Rabet (éd), Éditions Aupelf-Uref, p.15-25.
- Sarr, Fatou, 1998. *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoirs*. L'Harmattan, 301p.
- Servet, J-M. (éd), 1995. *Épargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières*. Aupelf-Uref, Cahiers finance, éthique, confiance, 305p.
- Swedberg, R., 1994. *Histoire de la sociologie économique*. Paris. Desclée de Brouwer, 314p.
- Weber, M., 1990. *L'éthique protestante et l'esprit du protestantisme*. Plon, Agora, 286p.
- Weber, M., 1995. *Économie et société I. Les origines de la sociologie*. Plon, Agora, 411p.
- Zett, J. B., 2004. *Initiatives économiques populaires et développement des communautés au Burkina Faso*. N°11, CRDC/UQO, 23p.